Nations Unies

S/PV.4972



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4972e séance

Mercredi 19 mai 2004, à 17 h 25
New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Yañez Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 17 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/393)

04-35704 (F)



La séance est ouverte à 17 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 17 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/393)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 mai 2004, qui sera publiée sous la cote S/2004/406, et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui doit se tenir aujourd'hui, mercredi 19 mai 2004, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre datée du 17 mai 2004 duReprésentant permanent du Yémen, qui a été publiée sous la cote S/2004/393.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/400, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Algérie et le Yémen.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les lettres identiques datées du 17 mai 2004, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine, qui ont été publiées sous la cote S/2004/394.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à cette séance.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et 1 abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1544 (2004).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution sur la question dans le territoire palestinien. Une résolution qui condamne de manière non ambiguë la

tuerie qui a eu lieu à ciel ouvert à Rafah où des dizaines de civils désarmés, dont de nombreux enfants, sont tombés sous les balles et les missiles de l'armée israélienne, prise en flagrant délit de barbarie par toutes les caméras du monde. Elle se félicite également que le Conseil de sécurité exprime sa grave préoccupation concernant la démolition à large échelle de maisons, en violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève et qu'il demande à Israël de cesser de se livrer à une telle pratique.

Ma délégation est d'autant plus satisfaite qu'un Conseil de sécurité, aujourd'hui uni dans son rejet de la conduite scandaleuse d'Israël, a décidé de lancer enfin, à ce dernier, ce signal fort, tant attendu par la communauté internationale, qu'il ne peut continuer à défier impunément son autorité et à fouler aux pieds les normes du droit international. La communauté internationale attend maintenant d'Israël qu'il se plie à sa volonté, qu'il mette immédiatement fin à sa politique d'agression, de destruction et de provocation à l'égard du peuple palestinien et qu'il s'engage de bonne foi dans la mise en œuvre de ses obligations, telles qu'énoncées dans la Feuille de route.

Israël doit en particulier, comme lui a demandé le Quatuor, lors de sa réunion du 4 mai dernier, prendre un certain nombre de mesures et je cite :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Le Gouvernement israélien doit s'abstenir de tout acte érodant la confiance, telles que les déportations, la conduite d'attaques contre des civils, les saisies et la démolition de résidences et de biens palestiniens, employée comme mesure punitive ou pour faciliter les implantations israéliennes, la destruction des infrastructures palestiniennes et toute autre mesure mentionnée dans le plan Tenet. »

(*l'orateur reprend en français*)

Il est important, dans ce contexte, qu'Israël, comme l'y a appelé le Secrétaire général, mette immédiatement fin à ses opérations militaires à Rafah et qu'il en retire ses troupes sans délai. Après la boucherie d'aujourd'hui, Israël serait bien inspiré d'écouter, pour une fois, ne serait-ce qu'une fois, la voix de la raison.

Je voudrais pour terminer remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour leur coopération et leur appui au texte que nous avons adopté et qui démontre que notre Conseil est capable de se hisser au niveau de ses responsabilités et de répondre aux attentes de la communauté internationale.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous déplorons très sincèrement que des civils palestiniens innocents aient perdu la vie aujourd'hui à Gaza. Même si nous sommes convaincus qu'Israël a le droit d'agir pour se protéger ainsi que ses citoyens, nous ne pensons pas que les opérations menées à Gaza ces derniers jours servent les objectifs de paix et de sécurité. Elles ont encore aggravé la situation humanitaire, ont entraîné des affrontements entre les forces israéliennes et les Palestiniens et n'ont nullement, à nos yeux, amélioré la sécurité d'Israël.

Nous notons que le Gouvernement israélien a exprimé ses profonds regrets à l'égard de ce qu'il a appelé un événement tragique. Ces événements, en fait, viennent nous rappeler, de manière macabre, de la sagesse d'un désengagement israélien de Gaza pour voir sa présence sécuritaire remplacée par des forces de sécurité palestiniennes réformées qui auraient pour obligation de mettre fin à la contrebande d'armes et au terrorisme. La Feuille de route demande instamment à l'Autorité palestinienne de « déclarer, sans ambiguïté, qu'elle met fin aux actes de violence et de terrorisme et de faire des efforts visibles sur le terrain pour arrêter les individus et les groupes qui préparent ou commettent des attentats contre des Israéliens où que ce soit et pour les désorganiser et les empêcher d'agir » (S/2003/529, annexe, p. 3) et d'entreprendre « des opérations suivies, ciblées et efficaces en vue de s'attaquer à tous ceux qui se livrent à des activités terroristes et de démanteler l'infrastructure et les moyens des terroristes » (ibid.).

Nous avons exhorté le Gouvernement israélien à faire preuve immédiatement d'une retenue maximum. Toutes les parties devraient faire en sorte de calmer le jeu. Nous avons l'intention de tenir immédiatement des consultations avec les parties concernées, à savoir Israël, les Palestiniens et le Gouvernement égyptien, sur les moyens efficaces de faire progresser la lutte contre la contrebande d'armes vers Gaza et les activités terroristes qui s'y déroulent, afin de créer les meilleures conditions possibles sur le terrain pour préparer le désengagement que nous continuons d'appuyer.

Bien que nous soyons, à l'évidence, préoccupés par les opérations israéliennes à Gaza, notamment la destruction des maisons de Palestiniens innocents et les morts parmi les civils palestiniens, nous n'avons pas été en mesure de voter en faveur de la présente résolution car nous pensons qu'elle ne replace pas suffisamment les récents événements de Gaza dans leur contexte. Il est clair que des terroristes palestiniens ont fait pénétrer clandestinement des armes à Gaza en utilisant les tunnels de Rafah. Il est clair que l'Autorité palestinienne n'a pas pris de mesure véritable pour s'attaquer à cette menace et mettre un terme aux attentats terroristes, comme elle en a l'obligation en vertu de la Feuille de route. Dans la mesure où ces questions ne sont pas abordées dans la résolution, les États-Unis se sont abstenus.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité vient juste d'adopter une résolution sur l'évolution récente du conflit israélo-palestinien. Suivant sa position de principes, la Fédération de Russie a appuyé la résolution.

La Russie exprime sa grave préoccupation envers la récente escalade de la violence dans les affrontements qui ont lieu dans les territoires palestiniens. Israéliens et Palestiniens, notamment des femmes et des enfants, continuent de mourir. Nous notons avec inquiétude les événements survenus à Rafah et nous sommes particulièrement préoccupés par le fait qu'Israël ait détruit des maisons palestiniennes, jetant plus de 2 000 personnes à la rue. Des gens comme vous et moi souffrent et des victimes innocentes se voient infliger un châtiment collectif. La haine est à nouveau en train d'être plantée.

Nous sommes fermement convaincus que le recours à la force ne saurait permettre de résoudre les problèmes et d'améliorer les relations entre Palestiniens et Israël. Une paix durable ne pourra être obtenue que sur la base d'un processus politique et grâce à des négociations directes entre les parties, en se fondant sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, qui sont universellement reconnues et juridiquement contraignantes. Les Palestiniens comme les Israéliens doivent prendre les mesures prévues par la Feuille de route pour un règlement de paix au Moyen-Orient, qu'ils ont eux-mêmes approuvée. Nous n'avons eu de cesse dans cette salle de rappeler les obligations que les parties doivent respecter en vertu de la Feuille de route.

Nous condamnons le terrorisme. Le terrorisme, quelles que soient ses manifestations est répugnant. Israël a le droit de protéger ses citoyens, mais ce droit doit respecter les normes internationales humanitaires, et en particulier la Convention de Genève. La destruction par Israël de maisons palestiniennes aggrave encore la crise humanitaire dans les territoires palestiniens. Cette pratique doit cesser immédiatement. La tâche prioritaire, à ce stade, est de mettre immédiatement fin à la violence qui sévit des deux côtés et de restaurer la coopération entre les parties concernant les questions de sécurité, aussi difficile cela soit-il. C'est la seule façon de rouvrir la voie du dialogue politique et de la mise en œuvre des dispositions de la Feuille de route.

La Russie, qui joue un rôle actif au sein du Quatuor des médiateurs internationaux, fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider à établir une formule qui permette de sortir de la crise actuelle. Sur ordre du Ministre des affaires étrangères russe, son Représentant spécial chargé de la situation au Moyen-Orient a ainsi engagé des consultations avec les partenaires régionaux et entend œuvrer activement à la mise en œuvre des décisions prises par le Quatuor lors de sa réunion du 4 mai dernier à New York.

M. Duclos (France) : La France a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée parce qu'il nous paraissait essentiel que le Conseil de sécurité réagisse rapidement et avec fermeté face à la détérioration brutale de la situation à Gaza. Il était nécessaire que notre Conseil lance un appel à la raison et à la retenue, comme l'a déjà fait l'Union européenne et comme l'a fait le Secrétaire général de notre Organisation, dont je salue la présence parmi nous cet après-midi.

La France est consternée par les violences des derniers jours et exprime toute sa sympathie aux populations civiles touchées par les opérations militaires israéliennes. La France, comme l'Union européenne, a condamné la démolition à grande échelle des maisons palestiniennes à Rafah. Celle-ci était disproportionnée, contraire au droit international, comme aux obligations d'Israël dans le cadre de la Feuille de route. Ces obligations ont été spécifiquement rappelées par le Quatuor lors de sa réunion du 4 mai à New York. De même, la France attend de l'Autorité palestinienne qu'elle mène une action plus déterminée en matière de sécurité, s'agissant, en particulier, de la lutte contre le terrorisme.

Les destructions de maisons et les opérations militaires doivent cesser immédiatement. L'urgence est à la mise en place d'un cessez-le-feu comprenant toutes les parties et tous les groupes et à la mise en œuvre sans délai par l'Autorité palestinienne et par le Gouvernement d'Israël de leurs obligations dans le cadre de la Feuille de route.

M. Cheng Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'élève contre les actions israéliennes impliquant la démolition à grande échelle de maisons palestiniennes. Cette pratique d'Israël constitue une violation du droit international. Nous condamnons également les actions militaires israéliennes à Gaza qui ont fait de lourdes pertes parmi les civils. Ces actions menées par Israël ne peuvent qu'aggraver la situation déjà fort dégradée au Moyen-Orient et ne sont certainement pas de nature à contribuer à la reprise des pourparlers de paix. La Chine demande instamment à Israël de mettre fin immédiatement à ces actions et de reprendre la voix du règlement politique des questions pertinentes. Sur la base de cette position, la Chine a donc voté pour la résolution.

À cet égard, je voudrais lancer un nouvel appel aux Israéliens et aux Palestiniens afin qu'ils mettent un terme au cercle vicieux de la violence, reprennent le contact et renouent le dialogue le plus tôt possible, et mettent en œuvre les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Feuille de route. En outre, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour amener les parties à reprendre rapidement la mise en œuvre de la Feuille de route.

Le Gouvernement et le peuple chinois sympathisent profondément avec les souffrances du peuple palestinien. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour apporter à la Palestine l'aide humanitaire dont elle a besoin.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à nos côtés du Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont nous nous félicitons.

La Roumanie a voté pour la résolution. Nous partageons en effet l'inquiétude générale face à la dégradation continue de la situation sur le terrain, dans la bande de Gaza, et notamment, aux démolitions à grande échelle d'habitations palestiniennes et à la mort d'un grand nombre de civils innocents d'autant plus que les nouvelles violences enregistrées aujourd'hui viennent tristement confirmer cette situation.

Ma délégation a déjà déclaré à plusieurs reprises que tout en reconnaissant pleinement le droit de l'État d'Israël de défendre ses citoyens, elle estime que toutes les actions menées pour combattre le terrorisme doivent être conformes aux normes pertinentes du droit international. Nous avons la conviction que le texte qui vient d'être adopté stipule les obligations réciproques des parties pour ce qui est de prévenir l'escalade de la violence, parmi lesquelles la nécessité de prendre des mesures décisives contre le terrorisme et de prévenir le transfert et l'acquisition illégaux d'armes à Gaza et en Cisjordanie représente à notre sens une priorité.

À ce stade, nous encourageons les deux parties à déclarer un cessez-le-feu en prélude à l'ouverture de négociations directes. Comme nous l'avons déclaré en de précédentes occasions, une paix juste, globale et durable ne peut être réalisée que par le biais de négociations, comme le prévoit la Feuille de route et conformément aux dispositions des résolutions adoptées sur ce sujet par le Conseil de sécurité.

M. Yañez Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : La délégation espagnole elle aussi s'est associée à l'adoption de la résolution 1544 (2004) du Conseil de sécurité, qui représente, à notre point de vue, une réponse rapide, unie, ferme et équilibrée du Conseil à la situation particulièrement préoccupante que nous avons connue ces derniers jours à Gaza, non seulement lourde de conséquences humanitaires, mais qui met aussi en péril toute le processus de paix dans la zone.

Le Gouvernement espagnol, qui a suivi ces événements avec une vive inquiétude, a publié aujourd'hui même un communiqué. Il y souligne les graves conséquences de ces dernières opérations militaires menées par l'armée israélienne et le fait que le Gouvernement espagnol, engagé dans la recherche d'une solution pacifique au différend, ne peut que condamner ces opérations israéliennes contre la population civile de Rafah, venue manifester contre la démolition d'habitations palestiniennes. Parallèlement, il réaffirme la nécessité du respect par l'Autorité palestinienne des obligations qu'elle a contractées de sévir contre les groupes terroristes qui s'opposent à la paix.

L'Espagne, qui reconnaît, avec ses autres partenaires de l'Union européenne – comme il appert de la déclaration faite il y a quelques jours par le Conseil de l'Union européenne – le droit légitime de

l'État d'Israël de se défendre dans le cadre du droit international, demande instamment aux autorités israéliennes de mettre fin à ces actions, qui ne contribuent en rien au progrès sur la voie de la paix. Au contraire, elles ne font que rendre plus difficile l'instauration du climat de dialogue et de négociation nécessaire à la mise en œuvre des engagements pris dans la Feuille de route. Comme l'a souligné le Quatuor dans la réunion qu'il a récemment tenue à New York, il est fondamental que les parties reprennent le chemin du dialogue et de la mise en œuvre des engagements pris dans la Feuille de route pour sortir de la situation que nous connaissons actuellement.

Le Gouvernement espagnol pour sa part, fait tout ce qui est son pouvoir et justement, hier et aujourd'hui, il a eu des contacts de haut niveau tant avec les autorités israéliennes qu'avec les autorités palestiniennes à Madrid, avec la participation du représentant de la politique étrangère de l'Union européenne, M. Solana.

Cela dit, nous espérons que l'appel figurant dans la résolution que le Conseil vient d'adopter sera entendu par les parties, que la marche vers la paix reprendra aussi rapidement que possible et que l'on arrivera à surmonter la grave situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, en particulier à Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pakistan.

Le Pakistan a voté pour la résolution, ce qui, à notre avis, est le moins que l'on puisse faire face aux incursions militaires d'Israël à Rafah qui ont fait des dizaines de morts parmi les civils palestiniens. Le Pakistan condamne ces actions. L'attaque délibérée lancée aujourd'hui contre des manifestants qui protestaient contre ces opérations militaires massives est la plus récente des violations du droit humanitaire international, compte tenu en particulier des obligations d'Israël, puissance occupante, au titre de la Convention de Genève.

Le Conseil de sécurité à pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales et nous ne pensons pas qu'à ce point critique des événements, il puisse se permettre de garder le silence. Nous éprouvons donc une certaine satisfaction que le Conseil de sécurité ait enfin pu se prononcer sur les violations continues du droit international et des normes humanitaires dans les territoires occupés. Il est regrettable qu'en Palestine, de même que dans d'autres parties du monde, la campagne légitime de lutte contre le terrorisme ait servi de prétexte à la puissance occupante pour réprimer les droits légitimes des peuples à l'autodétermination.

La paix en Terre sainte, comme ailleurs, ne saurait être instaurée par la simple imposition d'un fait accompli à la partie la plus faible. Les actions israéliennes vont, à coup sûr, entraîner une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité, laquelle est déjà instable en raison de l'occupation continue des territoires arabes occupés par Israël. Ces actions aggraveront encore plus la situation humanitaire qui prévaut dans les territoires occupés, en particulier à Rafah.

La capacité du Conseil de sécurité – et de la communauté internationale – d'instaurer une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient sur la base de ses propres résolutions et de la Feuille de route du Quatuor aurait des répercussions positives dans l'ensemble du monde arabe et islamique. Inversement, si nous n'y parvenons pas, cela ne fera qu'intensifier la frustration et la colère des peuples arabes et islamiques, accroître l'insécurité et l'instabilité dans toute la région et renforcer l'appui au terrorisme et à l'extrémisme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent de la Palestine a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous sommes heureux de vous voir vous, Monsieur le Président, représentant du pays ami qu'est le Pakistan, présidez le Conseil de sécurité ce mois-ci. Bien entendu, nous vous remercions de tous les efforts que vous faites.

Nous remercions également l'Allemagne et son Représentant permanent qui a présidé le Conseil le mois dernier.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de me joindre à vous pour saluer la présence à cette importante séance du Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 1544 (2004) et nous espérons qu'il

s'assurera que ses dispositions seront respectées et mises en œuvre, question essentielle au titre de la Charte des Nations Unies. Nous espérons également, bien sûr, qu'Israël, puissance occupante, respectera cette résolution et les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Mais Israël doit avant tout mettre immédiatement fin aux opérations militaires qu'il mène actuellement dans la zone de Rafah. Nous sommes prêts quant à nous, comme nous l'avons déjà dit, à honorer nos obligations au titre de la Feuille de route et à retourner à la table des négociations.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ces derniers jours, et depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité pour parler de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, Israël, puissance occupante, a poursuivi et intensifié sa campagne militaire barbare contre le peuple palestinien. Cette puissance occupante commet chaque jour des violations flagrantes et de graves infractions au droit international – des crimes de guerre – contre la population civile palestinienne, y compris en ce moment même.

C'est pourquoi j'estime nécessaire de rappeler devant le Conseil que les homicides intentionnels, l'imposition intentionnelle de souffrances immenses ou de blessures graves au corps et à la santé, et la destruction à grande échelle et l'appropriation de biens, actes non justifiés par des besoins militaires et menés de manière illégale et aveugle, sont considérés comme étant de graves violations de la quatrième Convention de Genève.

En violation grave de la Convention, qui régit toute occupation militaire, et en violation grave des autres dispositions pertinentes du droit international, Israël continue de recourir à une force excessive et aveugle contre des civils palestiniens, tuant hommes, femmes et enfants, et de détruire sans discrimination les maisons et les biens palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la zone de Rafah de la bande de Gaza. Laissé sans défense et sans protection de la part de la communauté internationale, le peuple palestinien continue de subir la colère des politiques et des pratiques violentes et meurtrières de l'occupation israélienne.

Le massacre aujourd'hui d'enfants palestiniens innocents par les forces d'occupation israéliennes dans le camp de Rafah est l'illustration la plus récente et la plus révélatrice du comportement et des actions barbares et maléfiques de cette puissance occupante. Les forces d'occupation ont lancé au moins un missile et plusieurs obus de char contre une foule importante d'environ 3 000 Palestiniens qui allaient du centre de Rafah vers le quartier de Tel Sultan à Rafah pour protester contre l'invasion et la destruction de leur quartier et le meurtre de leurs familles, de leurs amis et de leurs proches. Ces manifestants, qui comprenaient beaucoup d'écoliers, n'étaient pas armés,. Alors que la situation sur le terrain reste chaotique, on rapporte qu'à l'heure actuelle, 10 civils palestiniens au moins – dont une majorité d'enfants – ont été tués au cours de cette attaque, que plus de 60 civils ont été blessés, y compris des femmes et des enfants, dont plus de 30 sont dans un état critique, et que neuf autres Palestiniens ont également été tués aujourd'hui dans la même zone.

C'est du terrorisme, du terrorisme d'État. Ce sont des crimes de guerre dont les auteurs doivent rendre compte au titre du droit international. Ce à quoi nous avons assisté aujourd'hui et au cours des derniers jours et des derniers mois – le sang de civils palestiniens répandu dans la rue, la démolition de leurs maisons, et leur humiliation constante, leurs souffrances et leurs punitions collectives – est exactement ce à quoi le peuple palestinien est soumis depuis les presque 37 ans d'occupation violente d'Israël.

C'est un barrage constant de crimes de guerre, de terrorisme d'État et de violations systématiques des droits de l'homme pour lesquels la communauté internationale doit tenir responsable la puissance occupante. L'impunité dont jouit Israël et son mépris pour le droit doivent prendre fin et le peuple palestinien doit se voir octroyer son droit de protection en tant que population civile sous occupation.

Depuis le début du mois de mai, les forces d'occupation israéliennes ont tué 96 Palestiniens au moins, dont 28 enfants. Tel est le bilan accusé en moins de trois semaines. On compte parmi les victimes des frères et des sœurs, des pères et des fils. Des familles et des vies humaines sont détruites à une grande échelle par la puissance occupante alors qu'elle poursuit ses assauts militaires contre la population civile. Le bilan des morts et des destructions est considérable et ne cesse de s'alourdir. Depuis septembre 2000 et à ce jour, plus de 3 000 Palestiniens, dont des femmes, des enfants, des personnes âgées et des hommes, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes – pour être

précis au moins 3 023 Palestiniens ont été tués. Beaucoup ont été la cible d'exécutions extrajudiciaires par les forces d'occupation, et près de 600 du nombre total de Palestiniens tués étaient des enfants. Pendant cette même période, plus de 40 000 Palestiniens ont été blessés par les forces d'occupation.

Les hôpitaux palestiniens et le personnel des secours d'urgence, qui sont mal équipés et ont désespérément besoin de fournitures, n'ont pas été en mesure d'accueillir un nombre croissant de victimes. Les morgues n'ont pas été en mesure de faire face à l'accélération du nombre de morts. Les funérailles pour les martyrs sont devenues des événements quotidiens. Les effusions de sang et les pertes en vies humaines provoquées par la puissance occupante se sont aggravées car Israël a enfreint toutes les obligations qu'il avait contractées en vertu du droit international en tant que puissance occupante. Il a violé de manière patente toutes les normes et règles du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, et il a ignoré dans leur intégralité les appels lancés par la communauté internationale pour qu'il cesse ses violations contre la population civile palestinienne et pour qu'il observe le droit international et honore ses obligations. Pourquoi? Parce que c'est la mentalité même de cet occupant – il est barbare, sanguinaire et inhumain dans toutes les actions qu'il mène contre le peuple occupé, cherchant à la tourmenter et à lui imposer les plus lourdes pertes et les plus grandes peines et souffrances possibles tout en poursuivant ses objectifs illégitimes de colonisation des terres et d'élargissement de ses frontières.

Outre les pertes humaines et les dévastations causées, Israël poursuit ses pratiques illicites et inhumaines de destruction des habitations et des biens palestiniens, provoquant des destructions et des pertes matérielles à grande échelle et exacerbant la douleur, les souffrances et la situation humanitaire difficile de la population palestinienne. Des milliers d'habitations et des milliers de dounams de terres palestiniennes ont été ravagées par les forces d'occupation israéliennes dans tout le territoire palestinien occupé depuis septembre 2000. Des dizaines de Palestiniens se sont retrouvés sans abri, la majorité étant des réfugiés palestiniens déplacés et dépossédés une nouvelle fois.

Au cours des dernières années, la puissance occupante a intensifié cette pratique illicite dans la zone de Rafah de la bande de Gaza, en particulier dans le camp de réfugiés de Rafah, provoquant des destructions vastes et excessives. Au moyen de bulldozers blindés, de chars et d'hélicoptères de combat, les forces d'occupation israéliennes ont lancé des raids dans la zone, terrorisant la population civile et détruisant des dizaines d'habitations dont certaines même ont été attaquées alors que leurs occupants s'y trouvaient toujours.

D'après les informations recueillies, rien que ces derniers jours plus de 100 habitations ont été entièrement détruites par les forces d'occupation à Rafah. Selon certaines estimations, le bilan des destructions serait encore plus élevé, près de 120 habitations, et l'on continue de craindre que bien d'autres soient détruites car des responsables israéliens menacent de démolir des centaines de nouvelles maisons. À la suite des assauts les plus récents, plus de 1 100 civils palestiniens se retrouvent désormais sans abri et des centaines d'autres palestiniens ont fui la zone, craignant la destruction imminente de leurs habitations et de leurs biens.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que le camp de réfugiés de Rafah et la zone environnante ont été assiégés et attaqués par les forces d'occupation israéliennes. Depuis septembre 2000, la zone de Rafah a été sa cible privilégiée. Comme beaucoup s'en souviendront ici, une jeune Américaine, Rachel Corrie, avait été sauvagement écrasée, il y a un peu plus d'un an, par une énorme chenille blindée alors qu'elle essayait d'empêcher la démolition d'habitations palestiniennes à Rafah. Il est regrettable que les responsables de sa mort tragique n'aient même pas eu à donner d'explications. Ils n'ont pas été tenus pour responsables et la pratique de raser au bulldozer les habitations de civils innocents n'a pas cessé. En fait, alors que les forces d'occupation israéliennes détruisent maison après maison, immeuble après immeuble, la communauté tout entière est déchirée, morceau par morceau et laissée en ruines. Depuis septembre 2000, plus de 1 300 habitations rien qu'à Rafah ont été démolies ou gravement endommagées et rendues inhabitables, et plus de 12 000 Palestiniens se retrouvent sans abri.

Les conséquences humanitaires ont été accablantes. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été incapable de suivre le rythme des dévastations de vaste ampleur que la puissance occupante est en train d'infliger dans les

camps de réfugiés. Il s'efforce toujours de mettre des abris à la disposition de tous ceux qui ont été déplacés et s'applique toujours à remettre en état et à reconstruire les milliers d'habitations de réfugiés endommagées ou détruites depuis le lancement de la campagne militaire alors qu'il est confronté à des destructions et à des déplacements de population encore plus nombreux. Pourtant, avec ses ressources limitées, UNRWA continue de fournir des tentes, des vivres et autres secours à ces familles de réfugiés meurtries.

Au vu de l'opération militaire en cours menée par les forces d'occupation israéliennes dans la zone de Rafah et des déclarations faites par des responsables israéliens selon lesquelles des centaines d'habitations palestiniennes seront détruites, il est plus évident que jamais que les mesures israéliennes ont pour but de raser, de fait, le camp de Rafah et les zones situées dans la ville de Rafah même afin de permettre à Israël d'élargir ladite zone de sécurité. En effet, certaines déclarations faites par des responsables israéliens expriment très clairement cette intention. Les actions qui se poursuivent en font partie intégrante et révèlent la signification exacte du « plan de désengagement » du Premier Ministre Sharon. Il s'agit, à l'évidence, d'essayer d'isoler la bande de Gaza du reste du monde, en veillant à ce qu'elle n'ait aucune frontière avec l'Égypte et en créant ainsi une vaste prison pour la population civile palestinienne à Gaza.

Je souhaite communiquer quelques informations de base à l'intention de ceux qui pourraient les ignorer. Gaza couvre une superficie totale de 360 kilomètres carrés. C'est une zone très pauvre et déshéritée sans ressources naturelles – même sans eau – et représente la zone la plus peuplée au monde par kilomètre carré, avec une population de plus de 1,3 million d'habitants. Plus de 10 ans après Oslo, au moins 35 % de Gaza demeure sous le contrôle total d'Israël pour la jouissance exclusive de 7 000 colons israéliens transférés là-bas illégalement, et Gaza demeure dans sa totalité un lieu d'exécution où les forces d'occupation israéliennes continuent leur entraînement au tir contre les autres êtres humains – les Palestiniens – qui ont l'infortune de vivre là-bas.

Les idéologies racistes ont toujours nourri le phénomène colonialiste, et tout au long de l'Histoire, les colonisateurs ont commis des crimes contre les peuples colonisés ou soumis à l'occupation. L'occupation du territoire palestinien depuis 1967 n'y fait pas exception. Néanmoins, il convient de dire que l'occupation de Gaza place ce phénomène à un autre niveau. L'occupation de cette zone frappée par la pauvreté, l'assassinat incessant de ses habitants civils, la destruction aveugle d'habitations et d'abris ainsi que les souffrances constamment infligées aux habitants défient toute logique et dépassent l'entendement. Ces actes transgressent les droits les plus fondamentaux et la dignité humaine. Il est donc impératif que leurs auteurs en répondent et soient punis. Il en va de même pour ceux qui veulent s'assurer d'avoir intégralement détruit Gaza avant leur départ présumé.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, tuer et blesser délibérément des civils constitue une infraction grave – un crime de guerre. Il est donc incontestable qu'Israël a commis à maintes reprises des crimes de guerre contre le peuple palestinien. La démolition d'une seule habitation est un châtiment collectif. La destruction démesurée et à grande échelle d'habitations ainsi que la confiscation de biens sont des infractions graves : des crimes de guerre. Cela doit être expressément condamné par la communauté internationale, et des mesures devraient être prises pour garantir l'arrêt de toutes ces infractions. Des mesures s'imposent pour assurer la protection et le bien-être de la population civile palestinienne soumise à l'occupation israélienne. Des mesures s'imposent également pour que ceux qui ont vu leur habitation et leurs biens détruits soient dûment dédommagés.

Il importe que la communauté internationale, notamment par le truchement du Conseil de sécurité et du Quatuor, prenne des mesures fermes et collectives pour faire respecter le droit international, pour enrayer la dégradation notable de la situation sur les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem, et pour empêcher l'anéantissement total du moindre espoir de voir le processus de paix reprendre en vue de régler ce conflit tragique et injuste.

Nous redisons notre gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous

féliciter de votre conduite avisée des travaux du Conseil de sécurité durant ce mois de mai. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Pleuger de la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'avril.

Comme à l'accoutumée, le Conseil s'est réuni à la demande expresse de l'Observateur palestinien et sous une avalanche d'informations réelles, déformées et mensongères. Dans l'intérêt de la vérité et de l'objectivité, il convient en premier lieu de rétablir les faits. Je tiens à déclarer, avec insistance et publiquement, que les chiffres communiqués par les Palestiniens à propos des événements survenus aujourd'hui à Rafah sont exagérés et totalement faux. Je ne puis qu'exprimer ma déception devant le fait que certains membres de la communauté internationale, y compris, hélas, le Secrétaire général, à en juger par une déclaration qui lui a été attribuée, ont été malencontreusement amenés par la machine de la propagande palestinienne à proférer des accusations mensongères et à tirer des conclusions incompatibles avec la réalité sur le terrain.

Malheureusement, nous n'assistons pas à l'expression de sentiments aussi forts lorsque des Israéliens innocents sont assassinés. Voici donc les faits. Au cours d'une importante manifestation, qui a réuni plusieurs milliers de personnes et de nombreux hommes armés, sept Palestiniens ont été tués, dont quatre ou cinq étaient des terroristes armés. L'incident a eu lieu au moment où la foule sortait du centre de Rafah, le long de la route principale, pour se diriger vers les Forces de défense israéliennes (FDI) dans le quartier de Tel Sultan. Ce n'est autre que l'Autorité palestinienne qui a organisé cette manifestation, en violation du couvre-feu instauré.

Si Israël déplore vivement toute mort civile, ces chiffres ramènent à leurs proportions véritables les incidents d'aujourd'hui, qui se sont déroulés sur fond de combats intenses menés par les terroristes palestiniens. Dans les circonstances incroyablement difficiles dans lesquelles Israël intervient contre l'infrastructure terroriste dans la bande de Gaza, les terroristes agissent au milieu de civils, ce qui implique un risque de tragédie. Israël a fait, et continuera de faire, tout son possible pour empêcher que les civils innocents soient touchés. Même en temps de guerre, la mort de civils innocents est regrettable, mais ne nous laissons pas duper par les simulacres et les ambiguïtés autour des terroristes et de ceux qui combattent ce fléau déplorable.

L'Observateur palestinien a fait la litanie des souffrances palestiniennes sans en désigner les responsables : ses propres dirigeants, corrompus et malfaisants, qui rejettent les offres de paix d'Israël et de la communauté internationale, recourent parallèlement à la terreur et à la violence, entraînant ainsi Israël, la région tout entière et le peuple palestinien sur la voie de l'horreur, du carnage et de la destruction. C'est cette direction palestinienne qui en est responsable.

En choisissant la voie de la terreur plutôt que le chemin de la paix, les dirigeants palestiniens ont provoqué les faits décrits par l'Observateur palestinien. Bien que manifestement partialement décrite, cette réalité est le produit d'une direction corrompue et malfaisante. C'est cette direction qui représente la véritable tragédie de la région et des Palestiniens.

Nous déplorons que certains membres du Conseil se soient mobilisés pour condamner la réponse d'Israël à la campagne terroriste actuellement menée par la partie palestinienne au lieu de condamner les actions qui ont plongé la région dans le désespoir et contraint Israël à prendre des mesures défensives.

Une fois de plus, les membres du Conseil sont obligés de se réunir pour débattre d'un projet de texte dont n'importe quel observateur attentif doit rejeter l'illusion que l'intention de ses rédacteurs est d'améliorer la situation dans la région et de favoriser un accord de paix global, juste et durable. Ce texte partial jette le blâme sur Israël sans condamner expressément – en le nommant et pas usant d'une terminologie ambiguë – le terrorisme palestinien qui a exigé une riposte de la part d'Israël. La délégation palestinienne a une fois de plus rejeté la moindre formule qui tiendrait compte des buts légitimes de l'opération défensive de contre-terrorisme conduite par Israël.

Pour être franc, cette position éhontément partiale accable davantage ceux qui ont présenté ce projet de résolution au Conseil – se livrant ouvertement à un exercice de deux poids deux mesures – qu'il n'admoneste Israël pour son action.

Le Conseil de sécurité n'a jamais traité de la menace à la paix et à la sécurité que représente la contrebande d'armes à travers les tunnels de Rafah en

provenance de l'Égypte. Le Conseil ne s'est pas réuni pour condamner les abominations perpétrées sur les corps des jeunes soldats israéliens tués au cours d'une opération défensive visant à découvrir et détruire ces tunnels. Il ne s'est pas réuni non plus après l'enlèvement, par des éléments armés la semaine dernière à Gaza, d'une ambulance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il ne s'est pas élevé contre l'assassinat d'une mère et de quatre de ses filles dans la bande de Gaza ni contre la culture de la haine et de la destruction constamment encouragée par la direction palestinienne.

Le Conseil ne servira pas la cause de la paix et du Moyen-Orient en condamnant les actes d'Israël sans condamner la violence, le terrorisme et les incitations dont la direction palestinienne est à l'origine. Ces rituels répétés encouragent le terrorisme, mais pas ceux qui cherchent à le mettre en échec.

Aujourd'hui, Israël est devant les portes de l'enfer dans la bande de Gaza. La ville méridionale de Rafah sert de porte d'entrée à la contrebande d'armes de l'Autorité palestinienne et de principal canal pour le transport d'armes et de munitions à Gaza. Depuis septembre 2000, des tunnels souterrains construits sous l'« itinéraire Philadelphi » ont été utilisés par l'Iran et le Hezbollah, ainsi que par des organisations terroristes palestiniennes telles que le Hamas et le FPLP, pour transformer la bande de Gaza en une base d'attaque pour le lancement de missiles et de fusées contre des cibles israéliennes. Ces tunnels de la terreur permettent la contrebande de quantités importantes d'armes diverses, notamment des centaines de kilos d'explosifs, des centaines d'armes automatiques, essentiellement des Kalachnikov AK-47, des dizaines de milliers de munitions et des dizaines de roquettes et de lance-roquettes, qui sont totalement incompatibles avec les accords signés et tout plan de retour à des négociations non violentes.

Pour Israël, le trafic et le commerce illicites d'armes légères sont une question humanitaire et de sécurité également. Nous ne pouvons jamais oublier que les terroristes cherchent à nuire à des civils non seulement dans les emplacements qu'ils prennent pour cible, mais également dans les endroits où ils se réfugient et d'où ils lancent leurs attaques. Les tunnels de Rafah sont généralement construits à l'intérieur de maisons privées pour qu'ils ne soient pas découverts par les forces de sécurité israéliennes, au mépris le plus total de la sécurité et du bien-être des civils palestiniens. Ces tunnels sont cachés en dessous des salles de bain, des salons et des cuisines. Ils sont intentionnellement cachés sous les lits des enfants et des petits bébés, dissimulés sous des planches non fixes et des chiffons.

La contrebande d'arsenaux et d'armes en masse dans des proportions épidémiques et l'utilisation cynique de zones civiles pour lancer des attaques terroristes occasionnent inévitablement des pertes en vies humaines innocentes et portent atteinte au droit fondamental des personnes de vivre en paix, sans crainte d'être tuées simplement parce qu'elles étaient au mauvais endroit au mauvais moment. Parmi les habitants de la région terrorisés par ces problèmes, il y a de plus en plus d'hostilité à l'égard de la construction de ces tunnels et de la contrebande d'armes à Rafah. L'année dernière, de nombreuses manifestations de la part des habitants de la région ont eu lieu devant les bureaux de la police de l'Autorité palestinienne, le siège de la sécurité préventive et d'autres bâtiments publics pour protester contre la politique d'apathie actuelle des dirigeants de l'Autorité palestinienne.

Malheureusement, Israël ne peut pas se permettre le luxe de poursuivre cette politique d'apathie et d'inaction. Face à des dirigeants palestiniens qui ne s'acquittent pas de leur obligation de lutter contre le terrorisme, d'arrêter l'incitation et de prévenir la contrebande d'armes, Israël demeure dans l'obligation d'agir pour se protéger en légitime défense contre une menace qui représente un danger réel et actuel pour des vies innocentes, tout en s'acquittant des obligations qui lui incombent en application du droit international.

Les activités auxquelles se livrent sans entrave des organisations terroristes en vue de faire rentrer illégalement des armes de grande qualité, y compris des lance-roquettes, des fusées Katioucha, des missiles anti-chars et des missiles antiaériens, ont déjà aggravé la situation en matière de sécurité et peuvent imposer de nouvelles difficultés à la population dans la bande de Gaza. Depuis quelques mois, des organisations terroristes palestiniennes opérant à Gaza s'emploient systématiquement à transformer Gaza en plate-forme pour le lancement de roquettes et de fusées capables de toucher tout le territoire aérien d'Israël. En fait, tout Gaza, et Rafah en particulier, est sur le point de devenir une base de missiles dirigés contre toutes les villes et la population civile d'Israël. Qu'est-ce que la communauté internationale veut qu'Israël fasse?

Attendre et ne rien faire et attendre que cet abominable scénario se réalise?

Comme l'a dit le Chef d'état-major d'Israël, Moshe Ya'alon, la semaine dernière,

> « Il semble que nous faisons tout ce que nous pouvons pour empêcher la contrebande d'armes dans la bande de Gaza, mais les Palestiniens sont quand même parvenus à faire entrer des lance-roquettes, ce qu'ils ne sont pas censés faire. Ils ont réussi à faire entrer illégalement des lance-roquettes, et en assez grand nombre. Nous savons bien que du côté égyptien de la frontière, en haut du désert de Sinaï, il y a des armes qui sont arrivées jusque là. En ce qui nous concerne, l'Iran, par l'intermédiaire du Hezbollah, est responsable de la présence de ces armes dans cette région. Ce sont eux qui favorisent la contrebande d'armes à Gaza, malheureusement, par le Sinaï. Et cela parce qu'ils se sont rendu compte que les autres frontières sont infranchissables, que ce soit par terre ou par mer. C'est ce qui fait de cette région, la frontière entre l'Égypte et Israël, le maillon faible permettant la contrebande d'armes. »

Si Israël n'agit pas aujourd'hui pour lutter contre cette contrebande et cette production illégale d'armes à Gaza, le mois prochain, des fusées Katioucha seront pointées en direction des maisons de ses citoyens. L'objectif de l'action actuelle des forces de défense israéliennes à Gaza est de mettre fin à l'acheminement vers Gaza de toutes les armes illégales par des tunnels souterrains. À cet égard, il a été entrepris, comme mesure de sécurité, de démolir les structures qui représentent un risque pour la sécurité opérationnelle des forces israéliennes. Des actions récentes ont montré que ce genre de contre-mesure est un moyen efficace et légitime de minimiser de telles attaques en général, et les attaques suicides terroristes en particulier. Depuis avril de cette année, les forces de la défense israéliennes ont découvert huit tunnels souterrains utilisés pour la contrebande d'armes dans la région de Rafah, en plus des 11 découverts depuis le début de l'année et des 90 découverts depuis le début de l'Intifada en septembre 2000. Rien que cette semaine, les forces de la défense israéliennes ont découvert un nouveau tunnel à Rafah servant déjà à faire rentrer illégalement des armes à Gaza. Le tunnel était long de 150 mètres, profond de 5 mètres et avait quatre ouvertures qui menaient directement dans des maisons palestiniennes dans la région.

Les actions des forces de la défense israéliennes ont été taxées de mesures punitives collectives. Que ce soit clair : ce sont ces tunnels qui nuisent collectivement aux habitants de la région et exigent une réaction qui ait un effet précis et décisif. Certaines mesures de sécurité prises en légitime défense face à des menaces terroristes font malheureusement du tort à certains secteurs de la population palestinienne, mais, ce n'est certainement pas là leur intention.

En vertu du droit coutumier et du droit conventionnel, l'utilisation d'objets civils et d'habitations civiles pour lancer une attaque militaire constitue un crime de guerre. Les forces armées palestiniennes ne démolissent pas des structures de façon arbitraire. Seules celles impliquées dans des actes de terreur et de violence contre des civils israéliens sont visées. Lorsque des terroristes tirent à partir de structures civiles, lancent une attaque à partir d'arbres et des accotements d'un champ ou utilisent une structure pour dissimuler un tunnel destiné à acheminer des armes, les exigences militaires commandent que l'on démolisse ces endroits. En vertu du droit international, ces structures sont considérées comme étant des cibles militaires légitimes. Par conséquent, en plein milieu d'un combat, lorsque les exigences opérationnelles le commandent, les forces de sécurité israéliennes peuvent légitimement détruire les structures utilisées par des terroristes. C'est un fait connu de tous, mais pourtant, trop souvent, le Conseil de sécurité est appelé à appliquer des normes différentes à l'égard d'Israël.

Tout en agissant contre les infrastructures terroristes, Israël fait tout ce qui est en son pouvoir pour minimiser l'impact humanitaire sur la population civile. Israël s'abstient chaque fois que possible de lancer des attaques aériennes ou à l'artillerie contre des cibles terroristes, pour minimiser les dégâts collatéraux. Ce faisant, Israël, pour réduire le risque des résidents locaux, fait courir à ses soldats de grands risques pour leur vie. La mort de 13 soldats dans des opérations sur le terrain dans la bande de Gaza au début du mois montre bien le lourd prix qu'Israël paye pour tenir son engagement de minimiser les victimes civiles parmi la population palestinienne. Ce n'est pas la première fois que l'utilisation stricte de telles normes coûte la vie à des Israéliens.

L'opération israélienne à Gaza est d'autant plus vitale que la direction palestinienne ne parvient pas à agir de manière décisive contre cette menace. Aujourd'hui, la contrebande d'armes est conduite et gérée par des organisations terroristes avec l'approbation et la participation active de l'Autorité palestinienne. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'Autorité palestinienne a même encouragé les habitants à cacher ces tunnels dans leur maison, ce qui a entraîné la destruction de leurs habitations. Ils reçoivent en retour des dividendes inattendus, à savoir la construction d'une nouvelle maison par l'Autorité palestinienne.

En dépit de tout cela, le Premier Ministre israélien demeure déterminé à promouvoir son plan de désengagement de Gaza. Dans le courant du mois, les dirigeants de la communauté internationale se sont retrouvés ici à New York, dans ce même bâtiment, pour envisager les manières de mettre en œuvre cette initiative israélienne. Le point de vue général était que ce plan permettrait d'améliorer la situation à Gaza aussi bien au profit des Palestiniens que des Israéliens. Toutefois, la réponse palestinienne a été d'intensifier la violence et de réaffirmer son adhésion à l'idée que le terrorisme est la solution. Il y a tout juste deux jours, Yasser Arafat a exhorté son peuple à terroriser l'ennemi. Quel message ce leadership du refus, cette contrebande d'armes, ces défilés où sont brandies des parties du corps des victimes et ces fusillades visant des mères et leurs filles envoient-ils aux personnes qui souhaitent la paix dans notre région?

Le refus total et absolu de l'Autorité palestinienne d'empêcher ces actes contrevient aux normes les plus élémentaires des droits de l'homme, à la moralité, et aux accords et autres plans de paix signés, telle que la Feuille de route. Le vide laissé par ces violations délibérées a permis aux membres de la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, issue du Fatah, le mouvement de Yasser Arafat, et au Jihad islamique de revendiquer publiquement et fièrement l'attentat « héroïque » commis, plus tôt ce mois-ci, contre une mère israélienne enceinte et ses quatre filles, âgées de 2 à 11 ans, et tuées à bout portant à Gaza.

Ces violations ont coûté la vie à la famille Hatuel, et elles coûteront la vie à des centaines d'autres à moins que la direction palestinienne n'assume enfin ses responsabilités ou, si ce n'est pas le cas, qu'Israël ne prenne les mesures défensives qui s'imposent. Si l'Autorité palestinienne avait pris les mesures nécessaires pour assumer ses responsabilités, comme il l'est prévu dans la phase I de mise en œuvre de la Feuille de route, l'opération menée actuellement par les Forces de défense israéliennes n'aurait pas lieu d'être.

Il faut insister sur le fait que ce sont les Palestiniens, et non Israël, qui ont transformé les maisons civiles en cibles militaires. Et ce sont ceux, au sein de la direction palestinienne, qui sont davantage attachés à la contrebande qu'au bien-être de la population innocente – ceux qui ont renoncé à toute responsabilité et permis que les civils soient ainsi à la merci des groupes terroristes qui se servent de leurs maisons et de leurs corps comme de boucliers – qui nous ont forcés à prendre ces mesures.

Les souffrances endurées par la population palestinienne sont une conséquence directe du terrorisme palestinien qui prend pour cible les civils innocents et de la nécessité pour Israël de protéger ses ressortissants contre ces attaques répugnantes. Au lieu de critiquer Israël pour avoir endommagé des biens privés, ceux qui ont véritablement à cœur le bien-être des Palestiniens, y compris les organisations humanitaires présentes dans la région, feraient mieux d'exiger que les terroristes cessent d'utiliser les maisons pour abriter leurs activités illégales.

Israël n'est pas en guerre contre la population palestinienne. Nous ne sommes pas en guerre contre le fait que les Palestiniens aspirent à avoir leur propre État. Le Premier Ministre israélien a indiqué clairement qu'Israël croyait en la vision des deux États, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Nous sommes en guerre contre le terrorisme et contre ceux qui sont déterminés, non pas à créer un État palestinien, mais à détruire l'État juif. Depuis bientôt quatre ans, les Israéliens sont les victimes d'une campagne impitoyable et ininterrompue menée par les terroristes palestiniens pour semer la mort et la destruction, condamnant notre région au chaos perpétuel et faisant 977 morts parmi les Israéliens et plus de 6 000 blessés.

Il est grand temps qu'une direction palestinienne digne de ce nom et responsable appelle, en termes clairs, et non dans le langage hésitant employé par la présente résolution typiquement partiale, à mener la guerre au terrorisme. Il est temps que nous demandions à la direction palestinienne en quoi inciter au terrorisme, faire de la contrebande d'armes et danser de

joie avec les restes des dépouilles des victimes contribue à la cause de son peuple. Il est temps d'indiquer clairement que le terrorisme, même dans les villes palestiniennes de Gaza, est invariablement inacceptable.

Il n'est tout simplement pas possible de faire la paix dans une atmosphère de violence et de terrorisme. D'une manière caractéristique, la direction palestinienne l'a accepté sur le principe, pour ensuite employer toutes les tactiques de diversion lui venant à l'esprit afin de se soustraire à ses obligations. Ce qui était vrai en septembre 2000, le demeure encore aujourd'hui : aucun progrès n'est possible dans la région tant que l'Autorité palestinienne continuera à utiliser son pouvoir et ses ressources pour encourager une campagne de violence et de terrorisme contre les citoyens d'Israël.

De manière regrettable, la présente résolution ne fait en rien progresser la paix au Moyen-Orient. Malheureusement, tant que le peuple palestinien ne se dotera pas de dirigeants crédibles et sains d'esprit, souhaitant véritablement la paix et disposés à démanteler l'infrastructure du terrorisme et à négocier de bonne foi, aucune résolution n'y parviendra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 40.